

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 118 470.44 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement.

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 100 199.73 €

Résultats antérieurs reportés : + 18 270.71 €

Résultat à affecter : + 118 470.44 €

Solde d'exécution d'investissement : - 9967.06 €

Solde des restes à réaliser (subvention d'investissement) : + 0 €

Besoin de financement	-2 229.65 €
AFFECTATION	118 470.44 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	95 000,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	23 470.44 €

3/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal,

Vu les propositions faites par Monsieur le Maire pour le Budget Primitif communal 2023,

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la commune peut compter sont inscrites aux chapitres des recettes et que toutes les dépenses pour lesquelles il est demandé des crédits sont reconnues nécessaires (vote par chapitre en section d'investissement, sans opération),

Arrête le budget primitif 2023, équilibré en recettes et dépenses :

Section de Fonctionnement : 494 274.64 €

Section d'Investissement : 209 161.56 €

4/ FIXATION TAUX IMPOSITION 2023 TAXES DIRECTES LOCALES

Suite à la réception de l'état n° 1259 notifiant les bases d'imposition prévisionnelles de 2023 et les allocations compensatrices, il ressort qu'à taux d'imposition constants, le produit fiscal attendu passe de 322 093 € (montant du réalisé au compte administratif 2022) à 348 734 €. Quant aux compensations d'exonérations, elles s'élèvent à 4 519 € et restent sensiblement égales à celles de 2022 (montant de 4 319 €).

Au vu de ces données, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition votés en 2022, soit :

Taxe foncière sur le bâti : **31,96 %**

Taxe foncière sur le non bâti : **49,79 %**

Taxe d'habitation : **11,07 %**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la proposition pour les taux des taxes 2023

5/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Mr BONNET

Monsieur le Maire expose qu'un food truck exerçant une activité de fabrication et de vente ambulante de hot dog a déposé une demande d'occupation du domaine public afin de stationner son camion de vente de hot dog les lundis soir sur la Place de la Libération.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de statuer sur sa demande et, en cas d'accord, d'autoriser M. le Maire à établir une convention d'occupation du domaine public sur cet emplacement pour une occupation chaque lundi soir à titre gratuit durant une période d'essai d'un mois, puis de fixer le montant de la redevance forfaitaire annuelle à 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- d'autoriser l'occupation du domaine public pour une activité de vente ambulante de hot dog chaque lundi soir, Place de la Libération, sous réserve de signature d'une convention d'occupation du domaine public établie par M. le Maire selon les modalités exposées ci-dessus.

6/ CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS AUX CANTINES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose, suite à une réunion avec des responsables du Foyer matter, qu'une augmentation brutale du prix du repas cantine passant de 3.65 € à 5.42 € soit l'équivalent de 30 % de plus nous a été imposé et que dans l'incapacité d'assumer cette charge budgétaire nous avons refusé. Ainsi, les Foyer matter ont dénoncé la convention qui nous liait. Nous nous sommes renseigné auprès des communes de l'Agglo de Montélimar pour connaître leurs fournisseurs et l'entreprise Plein sud semble être un bon partenariat, celle-ci livre déjà 7 communes de l'Agglo. Plein sud nous propose un repas cantine à 3.70 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de cette convention établie avec le Plein sud
- Autorise Monsieur le Maire à la signer et le charge de toute affaire relative à ce dossier.

DIVERS :

Suite au Conseil d'école l'effectif provisoire des enfants scolarisé pour la rentrée est de 27 maternelles, 18 CP + CE1, 28 CE2+CM1+CM2. Un jardin a été mis en place en face de l'école grâce au prêt d'un bout de terrain par un particulier. Plusieurs programmes sont en cours de préparation (théâtre, chorale).

Pour la chapelle, un rendez-vous avec la DRAC est prévu le 29 juin prochain pour faire le point sur les travaux à effectuer.

La foire agricole a été une réussite car il y a eu beaucoup de visiteurs.

Concernant le restaurant "Murmure des vins", suite aux nombreux impayés, le service recouvrement de la trésorerie refuse un délai d'échelonnement des paiements et propose une régularisation immédiate de l'intégralité de ses dettes.

Un défibrillateur est en cours de mis en place sur le devant de la façade de la mairie.

Suite à la commission voirie à laquelle certains membres du Conseil a assisté, des devis vont être demandés pour refaire l'enrobé sur certaines portions de route.

Un tour du village par le Conseil est prévu le 29 avril 2023 à 10 h pour faire un point sur les améliorations à donner sur la commune.

Dans le lotissement Fangeras, l'Agglo va faire des travaux d'assainissement prochainement (dans le courant du mois de juin).

Fin du Conseil à 22h45